



Le 11 mars 2016

## **INFO PRESSE... INFO PRESSE... INFO PRESSE...**

### **VR 52- Section Marange-Silvange / Rombas Restrictions ponctuelles de circulation sur la RN52 Travaux de construction de l'ouvrage d'art n°1**

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine informe les usagers que dans le cadre de l'opération de construction de la VR52 entre Marange-Silvange et Rombas, la réalisation de l'ouvrage d'art n°1 débutera prochainement.

Ces travaux nécessitent la construction d'une sur largeur en accotement de la RN52 et d'un accès au chantier de construction de l'ouvrage d'art n°1 entre Marange-Silvange et Pierrevillers.

Ils auront pour conséquence, pendant les périodes suivantes :

- du **14 au 18 mars**, puis du **21 au 25 mars** et enfin du **29 mars au 5 avril 2016**,

- **la mise en place d'un alternat de circulation sur la RN52 entre 200 m et 400 m au nord de Marange-Silvange, entre 9 h et 15 h.**

Pendant toute cette phase de travaux, il est demandé aux automobilistes de respecter les restrictions de vitesse indiquées sur la signalisation temporaire.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine remercie par avance les automobilistes de leur compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux et leur recommande la plus grande prudence, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des agents travaillant sur le chantier.

Contact Presse : mission communication – animation DREAL ACAL  
(L. Agius - 03 87 62 82 24 / A. Courty - 03 87 62 81 22 )

*- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -*